

Date de dépôt : 4 octobre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Henry Rappaz : Mosquée de Genève : pourquoi un tel retard ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La « Tribune de Genève » nous apprend dans son édition du 15 août 2017 qu'il y a « une grosse pagaille » à la mosquée du Petit-Saconnex et que l'ASFIP (Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance) doit intervenir dans les plus brefs délais.

« Comme il s'agit d'une fondation de droit privé, mixte, avec des activités immobilières, éducatives et sociales, elle doit être examinée par une autorité étatique sur le plan juridique et financier », précise la loi, en ajoutant que cela n'a pas été fait depuis une trentaine d'années. « Berne et Genève se sont trop longtemps renvoyé la balle, jusqu'à ce que le mandat revienne, à la fin de 2014 à l'ASFIP », ajoute la « Tribune ».

L'examen de la fondation relèverait un nombre important de graves dysfonctionnements.

Ma question est la suivante :

Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il tardé, jusqu'en 2014, à faire examiner cette question, qui très clairement relève d'une compétence cantonale, et pourquoi n'a-t-il pas montré le courage de s'en occuper plus tôt ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat ne prend pas position sur les commentaires faits par des journalistes dans un article de presse. Toutefois, il relève que c'est précisément parce qu'il y a eu un suivi plus fin de la mosquée du Petit-Saconnex, à compter du début de la dernière législature, soit en décembre 2013, que le département de la sécurité et de l'économie a sollicité l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP) en prévision d'un contrôle approfondi en 2014.

Ce contrôle se poursuit et a déjà amené un certain nombre de résultats satisfaisants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP